

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES
Date de mise en vigueur : 01/07/2021

ARTICLE – 1
GENERALITES

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société CDO-HARMONIE et de son client dans le cadre de la vente des prestations et services disponibles à la vente sur son site www.cdo-harmonie.fr. Toute prestation accomplie par la société CDO-HARMONIE implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

ARTICLE – 2
PRIX

Les prix des services et prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et TTC. CDO-HARMONIE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations et services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la réservation.

ARTICLE – 3
DISPOSITIONS SPECIFIQUE A LA VENTE DES FORMATIONS

- 1 - Généralités :** Toute inscription est effective à réception du formulaire d'inscription dûment rempli et signé par le participant ainsi que du règlement de l'acompte de 50% du montant de la formation si la prestation est prévue en présentiel ou du montant total de la formation si la prestation est prévue à distance. Tout formulaire reçu sans paiement ou tout paiement reçu sans formulaire ne sera pas accepté. Tout formulaire mal complété, illisible ou non signé ne sera pas accepté.
- 2 Prix et modalités de paiement :** Les prix sont fixés avec tact et mesure.
Pour les formations en présentiel 2 choix :
Soit le paiement d'un acompte (50%) à l'inscription par chèque, virement ou via Paypal au moins 7 jours avant la date prévue du stage. Le solde est réglé sur place lors de la formation soit par chèque soit en espèce.
Soit règlement de la somme totale du prix de la formation à l'inscription et au plus tard 7 jours avant la date du stage, par chèque, virement ou Paypal
Pour les formations à distance le paiement de la totalité du prix de la formation se fait par chèque, virement ou Paypal au moins 7 jours avant la date prévue. Des paiements en plusieurs fois sont possibles en fonction des situations (*me contacter pour m'en faire la demande*)
- 3 Réservation du stage :** Les réservations sont prises en compte à la réception de l'inscription complète telle que décrite dans l'article 1 ci-dessus. Un mail ou un courrier sera alors adressé au stagiaire pour confirmer sa participation au stage. Si le seuil maximum de participants est déjà atteint à réception de la demande d'inscription, sa participation sera alors reportée sur une autre date ou annulée et dans ce cas tout paiement déjà versé lui sera remboursé intégralement (*voir conditions d'annulation article 5*)

- 4 **Conditions de modification du stagiaire** : Tout choix de dates est modifiable jusqu'à 15 jours avant la date du stage. Au-delà, cette date n'est plus modifiable et les conditions d'annulation s'appliquent.
- 5 **Conditions d'annulation du stage** :
- **Taux de remplissage du stage** (*pour les stages collectifs*) : Les dates de stage peuvent être soumises à annulation ou report en fonction du remplissage effectif du stage. La participation du stagiaire est reportée à une autre date ou son inscription est annulée et son paiement lui est restitué dans son intégralité. Aucune indemnité ne peut être exigée par le stagiaire pour d'éventuels frais engagés.
 - **Impossibilité physique ou matérielle de l'enseignant** : Le stage peut être annulé en cas d'impossibilité physique ou matérielle de l'enseignant. Dans cette hypothèse, les acomptes versés seront remboursés. Aucune indemnité quelconque ne pourra être exigée par le stagiaire.
 - **Annulation par le stagiaire** : Tout demande d'annulation du stage doit parvenir au plus tard 7 jours calendaires avant la date du stage. Les paiements seront alors remboursés en intégralité. Passé ce délai les paiements seront conservés à titre de dédommagement.
 - **Absence du stagiaire** : Toute absence au stage sans justificatif médical ou impérieux fait considérer le stage comme effectué. Les acomptes seront conservés et le paiement du solde pourra être exigé.

ARTICLE – 3

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA VENTE DES PRESTATIONS ET SERVICES AUTRES QUE LES FORMATIONS

- 1 **Prix et modalités de paiement** : Les prix sont fixés avec tact et mesure.
Pour les soins au cabinet :
Le paiement de la prestation se fait sur place le jour du rendez-vous convenu, soit par chèque soit en espèce.
Pour les soins à distance le paiement de la totalité du prix du soin se fait par carte bancaire si la réservation se fait directement sur le site internet sinon par chèque, virement ou Paypal au moment de la réservation. Cette dernière ne sera alors confirmée qu'à réception du règlement.
- 2 **Réservations**
Les réservations sont possibles soit via le site internet, soit par téléphone, soit par mail.
- 3 **Conditions d'annulation ou de report par le client**
Toute demande d'annulation ou de report du soin par le client doit parvenir par quelque moyen que ce soit à CDO-HARMONIE au minimum 2 jours avant la date prévue. Le soin est alors reporté à une date ultérieure ou annulé et les paiements effectués seront intégralement restitués dans un délai maximum de 30 jours.
Passé ce délai ou en cas d'absence sans justificatif médical ou impérieux les sommes versées seront conservées.
- 4 **Conditions d'annulation ou de report par CDO-HARMONIE**
En cas d'impossibilité physique ou matérielle, CDO-HARMONIE se réserve le droit d'annuler ou de reporter le soin prévu. Si le report à une date ultérieure n'est pas possible, les paiements effectués seront restitués dans

leur intégralité dans un délai maximum de 30 jours. Aucune indemnité quelconque ne pourra être exigée par le stagiaire.

ARTICLE – 4

FORCE MAJEUR

La responsabilité de la société CDO-HARMONIE ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE – 5

TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Evry.